



# REVENU EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER 2009

▲ = joindre attestation officielle    △ = joindre justificatif

NE PAS INDIQUER LES CENTIMES

ACTIVITÉS SALARIÉES		Code	Contribuable 1	Contribuable 2
R e v e n u	Principal (salaire net selon certificat(s) de salaire)	▲ 100		
	Accessoire (salaire net selon certificat(s) de salaire)	▲ 105		
	Allocations (familiales, naissance, etc.) non versées par l'employeur	110		
	Administrateur : honoraires, tantièmes et autres prestations	▲ 120		
F r a i s (annexe 04)	Transport	140 -		
	Repas ou séjour hors du domicile	150 -		
	Autres frais professionnels / Frais de perfectionnement et de reconversion	160 -		
	Frais pour activité salariée accessoire	165 -		
ACTIVITÉS INDÉPENDANTES				
Principale : chiffre d'affaires total =		△ 180		
Accessoire : chiffre d'affaires total =		△ 185		
Perte commerciale non compensée et perte sur Participations qualifiées commerciales		△ 186 -		
Société en nom collectif / commandite (raison sociale) :				
		190		
Cotisations AVS comptabilisées :				
Contribuable 1				
Contribuable 2				
AUTRES REVENUS DE TOUTE NATURE		Code	Contribuable 1	Contribuable 2
Sauf revenus de fortune → code 445		△ 195		
INDEMNITÉS POUR PERTE DE GAIN				
Assurance-chômage (AC) et service militaire (APG)		▲ 200		
Maladie et accidents (indemnités journalières)		△ 210		
Assurance-invalidité (indemnités journalières)		△ 220		
<b>Total des codes 100 à 220</b>		230		
Déduction pour double activité des conjoints/partenaires enregistrés		235		
RENTES ET PENSIONS				
1 <sup>er</sup> pilier : rentes AVS et AI (rentes LAA à déclarer sous code 270)		240		
2 <sup>e</sup> pilier : rentes provenant d'institutions de prévoyance professionnelle (prière de compléter le chiffre 8, page 4 ci-après)		250		
3 <sup>e</sup> pilier A : rentes provenant de formes reconnues de la prévoyance individuelle liée		260		
3 <sup>e</sup> pilier B : autres rentes et pensions		△ 270		
Pensions alimentaires obtenues (prière de compléter le chiffre 1A, page 4 ci-après)		280		
PRIMES ET COTISATIONS D'ASSURANCES				
Assurances maladie et accidents, assurances sur la vie (total famille)		300 -		
Formes reconnues de prévoyance individuelle liée (3 <sup>e</sup> pilier A)		▲ 310 -		
Rachats d'années d'assurance (2 <sup>e</sup> pilier, caisse de pension)		▲ 320 -		
Cotisations des indépendant-e-s		▲ 330 -		
Autres cotisations contractuelles des salariés (indemnités journalières, etc.)		340 -		
<b>TOTAL PAR CONTRIBUABLE (total des codes 230 à 340)</b>		398		
<b>REPORT DU TOTAL CONTRIBUABLE 2</b>		399		
<b>CUMUL (398 + 399)</b>		400		

Votre conjoint-e/partenaire enregistré-e vous seconde-t-il/elle régulièrement et dans une mesure importante dans l'exercice de votre profession ou dans l'exploitation de votre entreprise ?    oui     non

# REVENU ET FORTUNE EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER 2009

▲ = joindre attestation officielle    △ = joindre justificatif

TITRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE	Code	Revenu	Fortune au 31.12.2009
Report du code 400			
Titres et autres placements / gains de loterie (annexe 01)	410		
Numéraire, billets de banque, or et autres métaux précieux	420		
Successions non partagées (joindre compte d'hoirie, relevé détaillé, etc.)	△ 425		
Autos, motos, chevaux de selle, collections, bijoux, bateaux, tableaux, etc.	430		
Assurances sur la vie (assurances de capitaux et assurances de rentes) (annexe 02)	435		
Objets mobiliers : 50% valeur d'assurance =	440	- 54'000 ou 108'000 (couple) =	
Autre fortune et revenus de fortune : .....	△ 445		
Exploitants du sol { animaux matériel d'exploitation +	450	=	
Fortune placée dans des sociétés en nom collectif ou en commandite simple	460		
Autres actifs d'exploitation sauf immeubles et placements commerciaux	465		
Déduction des intérêts de capitaux d'épargne	480 -		
Frais d'administration de titres	490 -		
Mises dans les loteries en cas de gain	△ 495 -		
IMMEUBLES, TERRAINS ET FORÊTS (annexe 03)			
Immeubles privés	500		
Immeubles commerciaux	510		
Droit d'habitation gratuit, sous-location, etc.	530		
Frais d'entretien d'immeubles privés et investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement	540 -		
INTÉRÊTS ET DETTES (annexe 02)			
Privés	610 -		
Exploitation	615		
DÉDUCTIONS SPÉCIALES SUR LE REVENU			
Rentes et charges durables (droit d'habitation gratuit, etc.)	620 -		
Pensions alimentaires versées (prière de compléter le chiffre 1B, page 4 ci-après)	630 -		
Cotisations AVS / AI / APG / AC versées par des personnes sans activité lucrative	640 -		
<b>REVENU NET (Total des codes 400 à 640)</b>	650		
Déduction sociale pour le logement (se référer aux instructions) Loyer annuel net	660 -		
Déduction pour frais de garde	△ 670 -		
Déduction pour personne(s) à charge	680 -		
<b>Différence : Code 650 moins codes 660 à 680</b>	690		
Déduction pour contribuable modeste (se référer aux instructions)	695 -		
REVENU / FORTUNE INTERMÉDIAIRES			
Frais médicaux et dentaires - Frais liés à un handicap (annexe 05)	710 -		
Dons à des institutions d'utilité publique (annexe 05)	720 -		
Déduction pour famille (se référer aux instructions)	725 -		
<b>Sous-total [(code 700) moins (codes 710 à 725)]</b>	730		
REVENU IMPOSABLE ET FORTUNE IMPOSABLE			
Parts résultant de la situation de famille	810		
<b>REVENU DÉTERMINANT POUR LE TAUX (QUOTIENT FAMILIAL)</b>	820		